

# «Aucun appui frein détecté» : une expertise écarte la défaillance technique dans l'accident d'une Tesla à Paris

Par [Ambre Lepoivre](#)

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure

 SUIVRE

**En 2021, une Tesla avait percuté mortellement un cycliste et fait de nombreux blessés. Alors que le conducteur en cause soutenait un problème mécanique, une expertise contredit sa version et conclut qu'il n'a pas enclenché la pédale de frein.**

C'est un rapport qui met à mal la version avancée par le mis en cause depuis le début de l'enquête sur l'accident mortel impliquant une voiture électrique Tesla en décembre 2021 à Paris. Dans leurs conclusions rendues le 28 mars et que *Le Figaro* a pu consulter, les experts de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) ont retenu qu'«*aucun appui frein n'a été détecté*» avant que le chauffeur ne percuté mortellement un cycliste et blesse 21 autres personnes. Les déclarations du conducteur sont donc «*incompatibles*» avec les données analysées par les experts, selon nos informations, confirmant celles du *Parisien*.

Le soir de l'accident, le taxi - qui n'était pas en service - a percuté deux piétons, puis un conteneur à verre qui, sous le choc causé par la vitesse, a été projeté en l'air et a explosé au sol. Le véhicule a ensuite percuté un feu de signalisation, lui aussi projeté en l'air. Puis a terminé sa course dans une camionnette en circulation au milieu du carrefour.

Mis en examen pour «*homicide involontaire*» et «*blessures involontaires par véhicule terrestre à moteur*», le chauffeur de taxi soutient que sa Tesla Model 3 s'est mise à accélérer seule et que la pédale de frein ne répondait plus. Or, «*les défaillances constatées sont celles directement causées par l'accident*» et «*l'ensemble du système de freinage n'appelle aucune remarque particulière*», relèvent les experts de l'IRCGN qui pointent une «*discordance*» avec les déclarations du mis en cause. Son véhicule «*était en phase d'accélération depuis l'activation d'un freinage automatique d'urgence jusqu'au choc avec le premier candélabre*» et «*aucun appui frein n'a été détecté au cours de la séquence d'accident.*»

## «Une vitesse comprise entre 115 et 120 km/h»

Par ailleurs, les dégâts constatés sur la Tesla témoignent «*de la violence du choc*» alors que le chauffeur roulait à une vitesse excessive qui n'a cessé d'augmenter jusqu'à la fin de la course, notent-ils. Quand elle a percuté le cycliste, la voiture était lancée à «*une vitesse comprise entre 115 et 120 km/h*», puis elle a heurté un candélabre à 142 km/h avant d'entrer en collision avec une fourgonnette de plombier.

L'avocate du conducteur, Me Sarah Saldmann, rappelle que son «*client a toujours maintenu sa version initiale à savoir que le frein ne répondait pas et que le véhicule a accéléré de façon anormale. Nous allons donc solliciter une contre-expertise*», a-t-elle assuré à l'AFP. Il a également déposé plainte, en mars 2022, contre Tesla pour «*mise en danger de la vie d'autrui*». «*Nous sommes satisfaits des avancées de l'information judiciaire et faisons toute confiance aux experts. Comme nous pouvions malheureusement nous y attendre, le scénario de la voiture folle semble s'éloigner au profit de l'erreur humaine*», a réagi Me Grégory Guyard, avocat de trois piétons blessés parties civiles.

## La rédaction vous conseille

- [La contestation contre la Gigafactory de Tesla près de Berlin se radicalise](#)
- [Tesla évite un procès sur l'«Autopilot» après l'un des accidents mortels](#)
- [Conduite autonome : des Tesla impliquées dans 273 accidents aux États-Unis](#)

## Sujet

Tesla

---